

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHICOUTIMI

DESCRIPTION TECHNIQUE

ZEC DE LA RIVIÈRE-À-MARS

AVANT-PROPOS

La présente description technique est préparée pour les fins d'un protocole d'inclusion dans le but de définir certaines propriétés de la Ville de Saguenay situées à l'intérieur de la zone d'exploitation contrôlée de la Rivière-à-Mars.

Parcelle A

Un territoire non cadastré, de figure irrégulière, correspondant à une partie du lit de la Rivière à Mars, commençant au sommet de l'angle sud-est du lot 4 012 274 du cadastre du Québec et qui suit : vers le nord, la limite est du lot 4 012 274 du cadastre du Québec sur une distance de sept cent soixante mètres et quatre centièmes (760,04 m) le long d'une sinueuse; vers le nord-est, une ligne droite sur une distance de soixante-quatorze mètres et vingt-sept centièmes (74,27 m), entre le sommet nord du lot 4 012 274 du cadastre du Québec et le sommet nord-ouest du lot 4 012 245 du cadastre du Québec; vers

le sud, la limite ouest du lot 4 012 245 du cadastre du Québec sur une distance de huit cent cinquante-huit mètres et trois centièmes (858,03 m) le long d'une sinueuse ; vers le nord-ouest une ligne droite sur une distance de soixante-seize mètres et cinquante-quatre centièmes (76,54 m), entre le sommet sud-ouest du lot 4 012 245 du cadastre du Québec et le sommet sud-est du lot 4 012 274 du cadastre du Québec, jusqu'au point de départ;

Contenant une superficie de quarante-neuf-mille-deux cent-vingt-six mètres carrés (49 226 m²)

Parcelle B

Un territoire non cadastré, de figure irrégulière, correspondant à une partie du lit de la Rivière à Mars, commençant au sommet de l'angle sud-est du lot 4 242 325 du cadastre du Québec et qui suit : dans une direction générale nord-ouest, la limite nord-est des lots 4 242 325, 4 014 609 et 4 012 268 du cadastre du Québec sur une distance de mille-trois-cent-soixante-et-onze mètres et trente-six centièmes (1371,36 m) le long d'une sinueuse; vers le nord-est, une ligne droite sur une distance de quarante-quatre mètres et cinquante-huit centièmes (44,58 m), entre le sommet nord du lot 4 012 268 du cadastre du Québec et le sommet nord-ouest du lot 4 012 257 du cadastre du Québec; dans une direction générale sud-est, la limite sud-ouest du lot 4 012 257 du cadastre du Québec sur une distance de

mille-cinq-cent-vingt-deux mètres et soixante-dix-huit centièmes (1522,78 m) le long d'une sinueuse ; vers le nord-ouest une ligne droite sur une distance de soixante-dix-neuf mètres et trente-cinq centièmes (79,35 m), entre le sommet sud-ouest du lot 4 012 257 du cadastre du Québec et le sommet sud-est du lot 4 242 325 du cadastre du Québec, jusqu'au point de départ;

Contenant une superficie de cinquante-huit-mille-quatre-cent-quatre-vingt-quatorze mètres carrés (58 494 m²)

Parcelle C

Un territoire non cadastré, de figure irrégulière, correspondant à une partie du lit de la Rivière à Mars, commençant au sommet de l'angle sud du lot 6 346 933 du cadastre du Québec et qui suit : vers le nord-est, la limite sud-est du lot 6 346 933 du cadastre du Québec, une partie de la limite sud-est des lots 6 346 934 et 6 346 932 du cadastre du Québec et la limite sud-est du lot 6 346 931 du cadastre du Québec ainsi qu'une partie de territoire non cadastré sur une distance de sept-cents mètres et un centième (700,01 m) le long d'une sinueuse; vers le sud-ouest, la limite nord-ouest du lot 6 346 938, une partie de la limite nord-ouest du lot 6 346 941 du cadastre du Québec, la limite nord-ouest du lot 6 346 939 du cadastre du Québec et ensuite une autre partie de la limite nord-ouest du lot 6 346 941 du cadastre du Québec sur une distance de six-cent-soixante-et-onze mètres et trente-trois centièmes (671,33 m) le long d'une sinueuse ;

vers le nord-ouest une ligne droite sur une distance de trente-neuf mètres et six centièmes (39,06 m), entre le sommet nord du lot 4 012 256 du cadastre du Québec et le sommet sud du lot 6 346 933 du cadastre du Québec, jusqu'au point de départ;

Contenant une superficie de vingt-mille-sept-cent-soixante-six mètres carrés (20 766 m²)

Parcelle D

Un territoire non cadastré, de figure irrégulière, correspondant à une partie du lit d'un étang de la Rivière à Mars, commençant au sommet de l'angle sud-ouest du lot 6 346 936 du cadastre du Québec et qui suit : vers le nord, une limite traversant une partie de territoire non cadastré sur une distance de quarante mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (40,95 m) le long d'une sinueuse; vers le nord-est, une partie de la limite sud-est du lot 6 346 929, sur une distance de quatre-vingt-six mètres et quatre-vingt-sept centièmes (86,87 m) le long d'une sinueuse ; vers le sud-est, la limite sud-ouest d'une partie du lot 6 346 924, la limite sud-ouest du lot 6 346 923 et ensuite une autre partie de la limite sud-ouest du lot 6 346 924 sur une distance de trente-trois mètres et quatre-vingt-deux centièmes (33,82 m) ; vers le sud-ouest, une partie de la limite nord-ouest du lot 6 346 937 et la limite nord-ouest du lot 6 346 936 du cadastre du Québec, sur une distance de cent-dix-neuf mètres et quarante-sept

centièmes (119,47 m) le long d'une sinueuse, jusqu'au point de départ;

Contenant une superficie de trois-mille-deux-cent-quatre-vingt-treize mètres carrés (3 293 m²)

Parcelle E

Un territoire connu comme étant une partie du lot 4 974 032 du cadastre du Québec, de figure irrégulière, correspondant à une partie du lit de la Rivière à Mars, commençant au sommet de l'angle sud-ouest du lot 4 974 032 du cadastre du Québec et qui suit : vers le nord, une partie de la limite ouest du lot 4 974 032 du cadastre du Québec sur une distance de quarante-neuf mètres et quarante-quatre centièmes (49,44 m); vers l'est, une limite traversant une partie du lot 4 974 032 du cadastre du Québec sur une distance de sept mètres et quatre-vingt-sept centièmes (7,87 m) le long d'une sinueuse ; vers le sud une partie de la limite ouest du lot 4 974 033 du cadastre du Québec sur une distance de quarante-huit mètres et soixante centièmes (48,60 m); vers l'ouest, une ligne droite traversant une partie du lot 4 974 032 du cadastre du Québec sur une distance de six mètres et onze centièmes (6,11 m); vers le sud, une ligne droite traversant une partie du lot 4 974 032 du cadastre du Québec sur une distance de deux mètres et quatre-vingt-onze centièmes (2,91 m); vers l'ouest, une partie de la limite sud du lot 4 974 032 du cadastre du Québec sur une

distance de huit mètres et trente centièmes (8,30 m),
jusqu'au point de départ;

Contenant une superficie de cinq-cent-seize mètres carrés
(516 m²)

Parcelle F

Un territoire connu comme étant une partie du lot 4 974 033 du cadastre du Québec, de figure irrégulière, correspondant à une passe à saumon situé dans une partie du lit de la Rivière à Mars, commençant au sommet de l'angle sud-ouest du lot 4 974 033 du cadastre du Québec et qui suit : vers le nord, une partie de la limite ouest du lot 4 974 033 du cadastre du Québec sur une distance de quarante-huit mètres et soixante centièmes (48,60 m); vers le sud-est, une ligne droite traversant une partie du lot 4 974 033 du cadastre du Québec sur une distance de quatre mètres et sept centièmes (4,07 m); vers le nord-est, une ligne droite traversant une partie du lot 4 974 033 du cadastre du Québec sur une distance de six mètres et soixante-dix-sept centièmes (6,77 m); vers l'est, une limite traversant une partie du lot 4 974 033 du cadastre du Québec sur une distance de un mètre et quatre-vingt-seize centièmes (1,96 m) le long d'une sinueuse; vers le sud, une partie de la limite est du lot 4 974 033 du cadastre du Québec sur une distance de quarante-six mètres (46,00 m); vers le sud-ouest, la limite sud-est du lot 4 974 033 du cadastre du Québec sur une distance de trois mètres et trente-deux centièmes

(3,32 m); vers l'ouest, la limite sud du lot 4 974 033 du cadastre du Québec sur une distance de sept mètres et vingt-sept centièmes (7,27 m), jusqu'au point de départ;

Contenant une superficie de quatre-cent-soixante-quatorze mètres carrés (474 m²)

Parcelle G

Un territoire connu comme étant une partie du lot 4 974 032 du cadastre du Québec, de figure irrégulière, correspondant à une partie du lit de la Rivière à Mars, commençant au sommet de l'angle sud-est du lot 4 974 033 du cadastre du Québec et qui suit : vers le nord, une partie de la limite est du lot 4 974 033 du cadastre du Québec sur une distance de quarante-six mètres (46,00 m); vers l'est, une limite traversant une partie du lot 4 974 032 du cadastre du Québec sur une distance de dix-huit mètres et six centièmes (18,06 m) le long d'une sinueuse ; vers le sud une partie de la limite est du lot 4 974 032 du cadastre du Québec sur une distance de trente-neuf mètres et soixante-quinze centièmes (39,75 m); vers le sud-ouest, une ligne droite traversant une partie du lot 4 974 032 du cadastre du Québec sur une distance de quatorze mètres et cinquante centièmes (14,50 m), jusqu'au point de départ;

Contenant une superficie de six-cent-trente-neuf mètres carrés (639 m²)

Les mesures et les superficies mentionnées dans la présente description technique sont exprimées en unités du système international.

Le tout tel que montré sur le plan accompagnant cette description technique.

Préparée à Québec, le 30 janvier 2024 sous le numéro 15 de mes minutes.

Signé numériquement par :



Yves Gagnon
Arpenteur-Géomètre

Dossier BAGQ :547823

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.
Signé numériquement le 31 janvier 2024  Yves Gagnon, arpenteur-géomètre Pour l'arpenteur général du Québec 
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le
..... Pour l'arpenteur général du Québec

